

Ceci n'est pas l'assurance vie de vos parents



Le processus de souscription d'une assurance vie se modernise.

AVOUONS-LE, IL EST RARE d'entendre une personne dire qu'elle a hâte de souscrire une assurance. En effet, plus de six millions de ménages au Canada affirment ne pas avoir une protection d'assurance vie suffisante, selon une étude récente. Ce chiffre représente 45 % des ménages canadiens, contre 38 % en 2006 et 33 % en 1999¹. Parmi les raisons qui expliquent cette situation, on cite l'impression généralisée que le processus de sélection et de proposition de la couverture appropriée est long et ardu.

C'était peut-être le cas dans le passé, mais plus maintenant. Comme bien d'autres achats, la souscription d'une assurance vie est de plus en plus simple, rapide et pratique, et l'expérience du client est grandement améliorée. Alors, si vous avez songé à souscrire une assurance mais que le processus vous rebute, le moment est tout indiqué pour examiner de nouvelles solutions avec votre conseiller.

Des propositions plus faciles à remplir

Les processus de proposition ont été rationalisés, grâce entre autres à des exigences à caractère moins intrusif et à la transmission électronique; les formalités à remplir sont donc beaucoup plus simples. Dans bien des cas, on n'exige aucune preuve médicale, par exemple un bilan sanguin, ce qui fait épargner du temps et évite des désagréments. Certaines propositions peuvent même être réglées en une seule rencontre.

Des décisions plus rapides

Ayant simplifié et rationalisé leurs processus, les assureurs peuvent approuver les propositions – et établir la couverture – plus rapidement. Par exemple, si vous avez besoin d'une assurance temporaire, votre couverture pourrait être en vigueur à peine un jour ouvrable après la réception de votre proposition.

Des choix plus nombreux

L'assurance vie a beaucoup évolué et vous pouvez maintenant l'adapter à vos besoins. Parmi les nouveautés les plus intéressantes, certains contrats vous permettent maintenant d'obtenir des récompenses et de bénéficier de réductions de primes quand vous adoptez de saines habitudes. Comme les assureurs continuent d'innover, vous pouvez vous attendre à des choix et à une souplesse encore plus grands.

¹ Étude de la LIMRA sur la souscription d'assurance vie au Canada, 2013.

Une valeur toujours aussi sûre

Dans un récent sondage, 54 % des participants se sont dits soucieux d'assurer le bien-être de leur famille dans l'éventualité où ils décèderaient prématurément et 43 % ont indiqué comme principale raison de détenir une assurance le fait que ce produit est bon, utile ou nécessaire. Un tiers (33 %) des répondants ont affirmé que si le principal soutien de famille décédait, devenait invalide ou était atteint d'une maladie grave, le ménage aurait immédiatement de la difficulté à payer les dépenses courantes².

Bien des gens sont freinés par l'apparente complexité du processus. Dans les faits, avec l'aide de votre conseiller, il n'est pas compliqué d'obtenir l'assurance vie dont vous avez besoin. La souscription d'une assurance vie est peut-être l'étape la plus simple de la mise en œuvre de votre plan financier. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller pour discuter de votre situation et de la protection dont vous avez besoin. ■

² Étude de la LIMRA sur la souscription d'assurance vie au Canada, 2013.



© 2016 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2819F AUTOMNE 2016 AODA

AVEC LES COMPLIMENTS DE :

Pierre Barbe
514-990-2618
pierrbarb@gmail.com